

La Lettre de Défense et République

Juillet 2019, N°62

« Ce sont les hommes, et non les pierres, qui font la force des remparts de la cité »

Editorial

L'association reprend la publication de cette lettre bimestrielle qui a vocation à apporter quelques réflexions sur la défense et la sécurité.

Après une trop longue période de silence, il était temps de se remettre au travail. Non que l'association ait été inactive, bien au contraire. Son hyperactivité a contraint à des choix et à des priorités.

Par ailleurs, les questions de défense et de sécurité ont retrouvé leur place dans le débat national. Qui n'a pas compris que le monde devenait plus dangereux et que notre qualité de vie, dans tous les domaines, était menacée ?

Les menaces sur notre sécurité sont globales. Sans entrer dans l'idéologie développée par une partie de ceux qui se revendiquent de l'écologie, la question climatique en fait partie par ses effets directs sur notre environnement et notre cadre de vie mais aussi par ses effets indirects : migrations, instabilité sociale due à une transition écologique qui ne prend pas réellement en compte le quotidien des citoyens. Par ailleurs, il ne faut pas négliger la radicalisation possible de ces nouveaux écologistes dans leurs différentes tendances.

Dans l'immédiat, participons à la fête nationale du 14 juillet et passez de bonnes vacances.

Le Président

Sommaire

Armée de temps de paix ou de guerre ?	1
Matériellement.....	2
Humainement, socialement.....	3
Un long processus de réapprentissage.....	3
Ce qu'il vaut mieux être que de vouloir être	4
Brève	4
Coups de cœur	5
Trail « Bataillon Bigeard ».....	5
L'hommage aux combattants venus d'Afrique	5
Coups de gueule	5
Discrimination envers les militaires blessés ?	5
L'enlèvement de l'armée française au Sabel ?.....	6
Questions parlementaires	7
Question n°20677. Suppression des réductions transport – Victimes de guerre.....	7
Question n°19133. Reconnaissance « pour la France » - Militaires Algérie, Maroc, Tunisie	7
Bibliographie	8

Armée de temps de paix ou de guerre ?

En septembre 2018, le chef d'état-major, le général Lecointre, se voulait rassurant en déclarant : « *Nous resterons une armée de temps de paix* », tout en relativisant sur les capacités de nos armées « *Aujourd'hui, la masse de nos armées est plus réduite que jamais, et cela n'aura pas changé en 2025. A l'issue de la programmation militaire qui s'ouvre, notre armée ne sera plus éreintée, sous-équipée, sous-dotée, et sous-entraînée comme aujourd'hui* ». C'est là le discours d'un chef éclairé qui vit avec et pour l'outil militaire.

Depuis ses déclarations, le chef des Armées Emmanuel Macron a, quant à lui, averti lors de la conférence de l'OIT « *que la crise peut conduire à la guerre* » et il a auparavant agité le spectre des années 30 qui a conduit au chaos. Pour peu que nous y croyions, l'éventualité d'une guerre à venir a de quoi susciter dès à présent des réflexions sur la capacité des Français à se protéger. Mais sont-ils préparés à défendre leur patrie en cas de besoin ?



Sommes-nous capables de supporter la souffrance ? (Photo du conflit Géorgie-Russie)

Matériellement

Si l'on en croit le défilé du 14 juillet 2019, l'armée française est dotée de matériels opérationnels et performants. Nous pourrions dormir tranquilles, certains que nos militaires utiliseront des équipements de pointe pour réagir à toutes les menaces. Mais la démonstration de force du défilé est plutôt « **l'arbre qui cache la forêt** ».

Pratiquement 100% des matériels utilisés en opérations sont opérationnels. L'efficacité au combat de nos combattants est assurée. Le marquis de la Palice n'aurait pas pu dire plus vrai ! Nous pourrions nous en satisfaire mais le fait qu'une partie des matériels non employés en opération n'est pas opérationnel. Ce sont là des statistiques qui réjouissent ceux qui les présentent mais qui restreignent l'engagement des armées sur d'autres conflits extérieurs. Nous sommes en flux tendu, autant matériellement, qu'humainement d'autant que l'opération Sentinelle sur le territoire national est devenue la première opération des forces armées.

La réalité est qu'en 2017 le taux de disponibilité moyen des principaux véhicules et drones de l'armée de Terre n'était que de 56% avec un coût moyen de la maintenance par véhicule de 52 000 € en moyenne par an. En 2019, la disponibilité des équipements de l'armée de Terre se maintient, quand elle ne progresse pas légèrement. Ce serait là une satisfaction de plus à nuancer au regard du coût d'entretien exorbitant de véhicules récents (47 000 euros pour un camion lourd de dépannage Kerax) ou des matériels vieillissants (camion TRM 700/100 de 20 ans d'âge dont seuls 30% sont en état de rouler). Les conséquences des combats augmentent aussi le coût du maintien en condition des matériels les plus exposés.

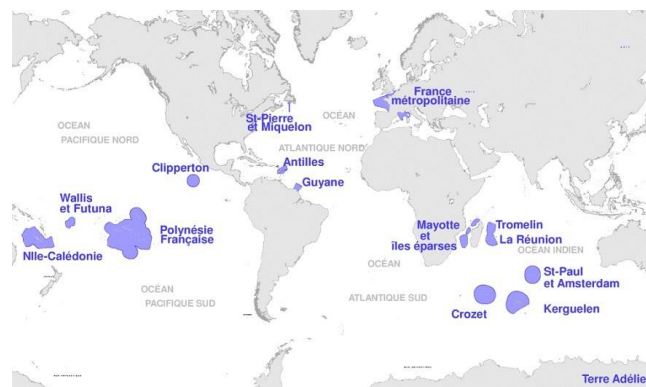


Opération Barkhane : VAB de retour de patrouille

La moitié des aéronefs de l'armée française sont aussi indisponibles tandis que le coût du soutien augmente. Les Mirage 2000D, avec un taux de disponibilité de seulement 34%, devançant ainsi les Puma et l'A400M, qui ne dépassent pas les 28% -

loin devant les avions de transport tactique C-130H, qui atteignent péniblement les 19%. Mais ce taux de disponibilité semble suffisant pour mener nos combats de faible ampleur dans le Sahel et ailleurs. Nous baignons presque dans l'autosatisfaction même si les chefs militaires ne sont pas dupes de cette situation.

Le maintien en condition opérationnelle des bâtiments de la Marine nationale donnerait quant à lui pleinement satisfaction à nos marins avec une disponibilité de 71% de la flotte française mais uniquement de 50% pour les sous-marins, le tout pour un budget dédié à leur maintenance d'un milliard d'euros. Mais que vont devenir les 50% de sous-marins qui ne plongent plus ?



La France, avec 11 691 000 km², possède la plus grande Zone Economique Exclusive (ZEE) du monde, devant les Etats-Unis (11 351 000 km²) et l'Australie (8 148 250 km²).

Le parc immobilier du ministère a lui aussi fondu à vue d'œil durant ces quinze dernières années. L'actuelle politique immobilière a pour objectif de rationaliser méthodiquement le parc immobilier de la « Défense » en regroupant des services sur des sites moins nombreux mais mieux adaptés. Quand l'argent manque, les bonnes idées fusent pour dépecer ce qui tient encore debout.

Les immeubles déclarés inutiles aux besoins des armées sont alors remis au service France domaine, aux fins de cession amiable. Ce qui veut dire que l'on brade le parc immobilier en ne faisant aucune projection de crise majeure dans l'avenir. Un exemple, la vente de 300 ha pour un euro symbolique d'une partie de la base aérienne de Brétigny-sur-Orge où désormais s'installe Amazon. Au prix du m² du terrain, une bonne affaire pour les communes et l'entreprise au détriment des Armées.

Si la conscription devait être de nouveau imposée pour faire face à une vraie menace mettant en péril la Nation, il ne serait pas possible de loger les troupes, ni même de stocker leurs armes dans des lieux sécurisés. Il faudrait tout réinventer, tout

reconstruire au prix fort sans l'avoir prévu. L'accueil du SNU démontre dès à présent ces défaillances.



Qui est le premier propriétaire foncier de France ? C'est le ministère de la Défense (des Armées depuis 2017). Économie oblige, il doit se séparer de certains biens

Alors que les signes avant-coureurs des années trente sembleraient se renouveler, si une guerre devait réellement se profiler, elle nous surprendrait car nous serions matériellement démunis. Les « mobilisés à la va-vite » n'auraient qu'à s'agiter comme des épouvantails à moineaux pour essayer de faire fuir les ennemis. Mais les Français sont-ils au moins motivés pour défendre la Nation ?

Humainement, socialement

Nous ne sommes plus à la fin des années cinquante où des appelés débarquaient par vagues successives en Algérie pour défendre la France. A cette époque le jeune Français avait le sens du devoir même s'il ne comprenait pas toujours le combat qu'il devait mener. 28 000 ont ainsi perdu la vie.



Entre 1954 et 1962, 1,2 millions d'appelés ont fait leur service militaire en Algérie (<https://www.onac-vg.fr/une-exposition-numerique-sur-les-memoires-de-la-guerre-algerie>)

Au fil des années, le devoir de servir l'autre et le pays ne s'est plus imposé comme étant une vertu naturelle mais une contrainte à fuir. La loi du 28 octobre 1997 a finalement suspendu l'appel au drapeau, permettant d'éviter une contrainte imposée à l'individu par et pour la collectivité.

Paradoxalement, vingt-deux ans après, les jeunes Français se font peur à faire la guerre avec des jeux virtuels. Leur courage semble se mesurer aux heures de veille passées à manœuvrer leurs troupes à l'aide d'une manette face à un écran d'ordinateur, sans risquer de se faire éclabousser par du vrai sang. Dans les rues de Paris quand des « fous de Dieu » tirent de vraies balles qui tuent (car il faut rappeler que des

balles déchirent les corps), ils ne font évidemment pas la différence entre des coups de feu et des pétards. Les réflexes de survie leur sont inconnus et ils deviennent donc des proies faciles pour tous les meurtriers urbains se réclamant d'un esprit supérieur. Après les attentats de Paris, une partie de la jeunesse a voulu apprendre comment faire un point de compression ou un garrot, savoir réagir dans l'urgence. Une expérience d'acquisition de savoir-faire qui est vite retombée dans l'indifférence ambiante.



Une étude révèle que les jeux vidéo de guerre développent les capacités du cerveau !

Les jeunes d'aujourd'hui vivent dans un monde artificiel construit après la chute du mur de Berlin.

A partir de cette date, leurs parents n'ont pas su en effet transmettre qu'une liberté n'est jamais totalement acquise. Malgré un travail mémoriel qui est loin de rassembler toute la nation, l'expérience et le souvenir de sacrifices passés de plusieurs générations ont été perdus en un rien de temps. Il faut néanmoins retrouver ce qui s'est perdu au plus profond de la société française.

Un long processus de réapprentissage

Retrouver la volonté de survivre dans un cadre collectif ne peut pas se concevoir sans épreuve. La mise en œuvre du SNU en est un exemple. A l'origine, il était question d'un « service militaire universel » obligatoire. Finalement, c'est un stage de citoyenneté qui glisse au profit de mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité ou d'un corps en uniforme. Pas de quoi préparer nos jeunes à placer une baïonnette au bout d'un canon de fusil pour transpercer l'ennemi même si c'est un peu démodé dans une guerre moderne, bien que.... D'un autre côté, les Armées n'ont plus les moyens de soutenir un service militaire quelconque et encore moins envie de porter à nouveau à bout de bras cette mission.

Le résultat de cette mauvaise copie du service militaire est que le gouvernement envisage déjà « une loi pour préciser les sanctions en cas de non-respect de son

obligation, de règles liées à la vie dans les centres, de principes importants de laïcité ou autres». L'adhésion à ce dispositif est d'ores et déjà remise en question jusqu'à préparer les sanctions. C'est dire que la partie n'est pas gagnée d'avance et que tout ce qui est planifié est destiné à évoluer en fonction des événements futurs. Il n'est d'ailleurs pas certain que les événements liés à « *la crise qui peut conduire à la guerre et au spectre des années 30* » ne prennent de court ce long apprentissage où la société doit tout réapprendre.

Bien qu'elle se dise « en état de guerre » comme ont aimé le marteler nos politiques après les derniers attentats, la France est un pays qui ne souffre pas du sang versé par ses enfants. Au contraire, à l'image de notre perte de mémoire collective, les Français sont déjà affectés quand ils apprennent que leurs militaires professionnels se font tuer en service commandé. Ce ne serait pas une réaction de patriotisme ou d'humanisme qui les fait réagir, mais bien la peur de ce qu'ils ne peuvent pas supporter. L'épreuve du sang nous est insupportable. La compassion et l'émotion, non l'esprit de sacrifice au service de la communauté nationale, priment.

Nous pouvons prendre position sur les guerres des autres. Si nous ne sommes pas crédibles nous-mêmes sur notre capacité à mobiliser l'énergie collective et individuelle pour notre défense, comment croire que nous dissuaderons les agresseurs éventuels ? Comme pour la guerre virtuelle en manœuvrant des commandes d'un logiciel de jeu, il est aisé de chanter la Marseillaise, mais mettre en pratique le sens profond de ses couplets est une autre affaire.

Ce qu'il vaut mieux être que de vouloir être

« *Nous resterons une armée de temps de paix* » disait le général Lecoindre. « En même temps », il aurait pu déclarer « *nous ne pouvons pas faire autrement que de rester une armée de paix. La société française n'est pas prête à se défendre, encore moins à faire la guerre* ». Le risque est de se faire surprendre par un ennemi qui ne s'est pas encore dévoilé mais qui aurait la motivation, le matériel et son peuple pour servir la gloire de ses armes.

Mais quand bien même nos décideurs politiques et militaires auraient conscience de la fragilité de notre capacité à répondre à une agression d'ampleur, nous aurions encore cette autosatisfaction en nous comparant avec les autres armées qui sont confrontées aux mêmes problèmes matériels et de société. Mais ils oublieraient dans leur analyse de préciser que la comparaison est limitée aux seules armées occidentales. En tout état de cause, il vaut

mieux effectivement rester une armée de temps de paix en espérant que personne n'aura la mauvaise intention et l'irresponsabilité de jouer avec le feu.

La rédaction

Brève

Chaque année, un nombre toujours trop important de discriminations est encore signalé au sein des armées françaises. Des parlementaires réclament un meilleur suivi de ces sujets afin de mieux les combattre. À la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le ton est monté comme rarement, le 27 mars dernier lors de la présentation d'un rapport d'information sur l'évaluation des dispositifs de lutte contre les discriminations au sein des forces armées.

Deux députés ont réclamé des mesures qui suscitent la polémique : féminisation des grades (nous avons déjà parfois des « officières », des « aumônières »), strict respect de la laïcité en interdisant à la hiérarchie d'utiliser les mails professionnels pour inviter les troupes à des messes traditionnelles ou encore la mise en place de rations de combat végétariennes, pour ne donner que quelques exemples.



Faudrait-il supprimer la Saint Michel, fête des parachutistes, pour respecter une stricte laïcité ?

Bien que les discriminations racistes ou religieuses soient également présentes, la problématique majeure évoquée dans ce rapport reste celle des discriminations visant les femmes.



Entre 2014 et 2017, les femmes subissent la grande majorité des cas graves signalés de harcèlements moraux, sexuels, ainsi que de violences sexuelles.

L'Armée est pourtant le creuset de la Nation et donc l'expression de la collectivité nationale, de son histoire et des traditions aussi. Les cadres militaires sont en revanche responsables de la cohésion nécessaire à l'efficacité militaire. Toute discrimination doit être condamnée sans ambiguïté.

Les politiciens évoqués ci-dessus devraient modérer leur discours idéologique qui frise la caricature.

Coups de cœur

Trail « Bataillon Bigeard »

Le championnat de l'armée de terre de trail s'est déroulé au Centre de Formation Initiale Militaire de la 11e brigade parachutiste (6e Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine, CFIM 11°BP – 6e RPIMa) situé au camp militaire de Caylus. Ce trail 2019, baptisé « Bataillon Bigeard » en l'honneur du légendaire 6e bataillon de parachutistes coloniaux commandé par Bigeard et dont le 6e RPIMa est l'héritier direct, a permis aux meilleurs trailers et traileuses de l'armée de terre de se confronter sur un parcours de pleine nature d'une distance de 41,5 km et 1 000 m de dénivelé positif.

Cette 5e édition du CNT a été remportée en individuel homme et femme toutes catégories par le caporal-chef de 1^{ère} classe David du 6e Régiment du Génie en trois heures et 11 minutes et par **l'adjutant-chef Christelle** du 4e Régiment de chasseurs en quatre heures et 3 minutes.



Par équipe, le CNEC – 1er Choc est monté sur la plus haute marche du podium devant l'Ensoa et le 6e Régiment du Génie. Le **lieutenant-colonel Mercury** chef de corps du CFIM-6e RPIMa a, quant à lui, fini premier dans la catégorie vétéran.

L'hommage aux combattants venus d'Afrique

Le 15 août 1944, près de 95 000 soldats et 11 000 véhicules ont été débarqués en Provence. Les jours

suivants, 350 000 combattants ont poursuivi ce débarquement après celui de Normandie de juin 1944, dont 235 000 combattants des forces françaises composées à 90 % de troupes coloniales.

Tirailleurs sénégalais et algériens, goumiers et tabors marocains, pieds-noirs, marsouins du Pacifique et des Antilles, tous participent au débarquement en Provence et aux combats de l'été 1944 dans le cadre de l'opération « Dragoon » menée par les troupes américaines et anglaises.



Campagne d'Alsace. Front des Vosges, automne 1944. 1re armée française. Patrouille de Sénégalais dans la neige. Source : SHD

Aujourd'hui, le rôle crucial de ces combattants mérite d'être reconnu et commémoré dans le cadre d'une cérémonie officielle le 15 août. (<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/les-soldats-doutre-mer-pendant-la-seconde-guerre-mondiale>).

Leur engagement a permis l'ouverture d'un nouveau front contre les armées allemandes, la libération de la Provence en treize jours, l'affirmation de la place de la France dans le conflit auprès des alliés et a contribué à libérer le territoire national en évitant un long calvaire pour la population française.

Coups de gueule

Discrimination envers les militaires blessés ?

Une fois n'est pas coutume. Le magazine Challenges ose aborder le sujet de la reconversion des militaires blessés : « Ils ont consacré leur vie au service de la patrie. Blessés en entraînement ou au combat, ils ont dû renoncer à leur engagement et commencer une nouvelle vie dans le civil. Des reconversions qui virent souvent au parcours du combattant, tant leur profil atypique peut rebuter les entreprises, malgré les nombreux dispositifs d'accompagnement existants ».



« Nos blessés révèlent à la fois notre engagement de soldat, qui peut exposer notre intégrité physique et psychique, et notre humanité, c'est-à-dire notre vulnérabilité et notre incroyable faculté de résistance individuelle et collective. C'est pourquoi leur soutien représente à nos yeux un acte de volonté complexe et parfois d'appréhension. »

Général Bosser, chef d'état-major de l'armée de Terre

https://www.challenges.fr/entreprise/vie-de-bureau/ces-entreprises-ouvrent-leurs-rangs-aux-militaires-blesses_656159

Il faut dire que notre société aime regarder la guerre en suivant les actualités télévisées. Mais se retrouver face à une personne handicapée « de guerre », un vrai blessé en OPEX, en chair et en os, a de quoi refroidir le plus motivé des bellicistes.

Finalement, le militaire par sa blessure, psychique ou physique, conséquence bien souvent définitive de son engagement au profit de la collectivité nationale, est-il un handicapé comme les autres ? Malgré les efforts faits, n'y aurait-il pas une certaine discrimination à son égard ?



Février 2018 au Mali, deux soldats français tués et un autre blessé

L'enlèvement de l'armée française au Sahel ?

L'Armée française, présente au Mali dans le cadre de la force d'intervention Barkhane s'enlève-t-elle ? Il faut dire que toutes les conditions sont réunies pour la perdre dans des combats sans fin dont l'ennemi peut revêtir plusieurs visages.



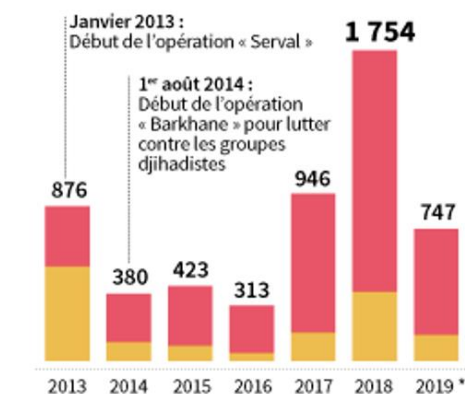
Depuis le début de l'année, il semble que les prémices d'une épuration ethnique visent les civils peuls de ce pays. L'augmentation des déplacés alarme l'ONU. L'absence de structures de l'Etat malien accentue la traque des peuls (135 massacrés le 23 mars dans le village d'Ogossagou). La situation est si tendue que les positions de la MINUSMA ont été attaquées plusieurs fois.

Le 2 mai, l'ONU rend ses conclusions sur le massacre de 157 peuls : « une attaque planifiée, organisée et coordonnée » et note que l'incident n'est pas isolé et qu'il s'inscrit dans un climat d'impunité totale à l'égard des groupes d'auto-défense communautaire qui agissent au moyen d'armes de guerre.

Un groupe communautaire de protection avait bien été dissous et des militaires maliens avaient été limogés pour leur incompétence mais le résultat est qu'une partie de la population réclame maintenant le départ des forces militaires internationales présentes dans le pays. La force d'intervention Barkhane commencerait à être qualifiée de force d'occupation.

Un conflit de plus en plus meurtrier NOMBRE DE PERSONNES TUÉES LORS D'INCIDENTS VIOLENTS, DEPUIS 2013, AU MALI

Tuées par : ■ groupes djihadistes ou milices ■ les forces armées étatiques ou internationales



* au 26 avril 2019

• Incidents violents attribués aux groupes djihadistes ou aux milices depuis janvier 2018



SOURCE : ACLED

INFOGRAPHIE LE MONDE

En fait, le gouvernement malien n'arrive pas à contrôler son territoire et fait au contraire le jeu des terroristes en libérant par exemple des djihadistes contre un préfet et un journaliste maliens qui avaient été enlevés. Le Mali devient aussi le carrefour de tous les trafics.

Dans ces conditions les soldats français peuvent être pris entre deux feux : celui des trafiquants armés qui se réclament de daech ou pas, et d'une population faisant le jeu du pouvoir malien encourageant la division du pays et l'extermination des peuls musulmans.

Si l'on rajoute dans cet espace explosif, le jeu des Touaregs et l'opportunisme des Russes, c'est vrai que l'armée française risque non pas l'enlèvement, mais de ne plus savoir contre qui combattre.

Questions parlementaires

Question n°20677. Suppression des réductions transport – Victimes de guerre

Mme Valérie Lacroute attire l'attention de Mme la ministre des armées sur les conséquences de l'article 6 de l'ordonnance n° 2018-1135 du 12 décembre 2018 relative à l'ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire de voyageurs.

A compter du 3 décembre 2019, seront supprimées les réductions tarifaires de SNCF Mobilités accordées aux pensionnés militaires porteurs d'une carte d'invalidité égale ou supérieure à 25 % ainsi que la gratuité de ce transport pour l'accompagnant d'un invalide à 100 % qui ne peut pourtant pas se passer de son guide. L'ordonnance met également fin à la délivrance annuelle d'un billet aller-retour aux membres des familles des militaires morts pour la patrie afin qu'ils puissent se rendre sur le lieu de leurs sépultures.

Réponse du ministère, JO du 02/06/2019

L'ordonnance n° 2018-1135 du 12 décembre 2018 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire et à l'ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire de voyageurs a abrogé, à compter du 3 décembre 2019, les articles du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) relatifs aux tarifs spéciaux liés à la carte d'invalidité des pensionnés de guerre et de la gratuité des frais de voyage sur les tombes des morts pour la France. Cette abrogation était nécessaire dans la mesure où les articles du CPMIVG ne visaient que la société nationale des chemins de fer français (SNCF) et pas les autres opérateurs ferroviaires.

Toutefois l'article L.2151-4 du code des transports, issu de la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire, prévoit que des tarifs spéciaux imposés à tous les opérateurs ferroviaires peuvent être fixés par décret. La mise en œuvre de ces tarifs fera l'objet d'une compensation financière de l'État pour les opérateurs. Ce décret est en cours de préparation.

Il sera pris avant le 3 décembre 2019 afin qu'il n'y ait aucune rupture des droits ouverts. Ainsi les tarifs spéciaux prévus par le CPMIVG, qui sont un des instruments de la reconnaissance de la Nation aux militaires blessés et aux victimes civiles de guerre, seront maintenus dans un système ouvert à la concurrence. Les associations du monde combattant

seront régulièrement tenues informées de l'avancée du dossier.

Question n°19133. Reconnaissance « pour la France » - Militaires Algérie, Maroc, Tunisie

Mme Laurianne Rossi appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées, sur l'attribution de la mention « Mort pour la France » instituée par la loi du 2 juillet 1915 et visée par l'article L. 511 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Plusieurs militaires décédés en Algérie, au Maroc et en Tunisie n'ont pas été reconnus comme « Morts pour la France » malgré leur mobilisation pour la Nation, pendant l'accomplissement de leur devoir durant cette période, au motif que leur décès n'était pas survenu en service ou à l'occasion du service en temps de guerre.

Réponse du ministère, JO du 02/07/2019

Aux termes de cet article, sont ainsi considérés comme morts pour la France notamment les militaires tués à l'ennemi ou décédés de blessures de guerre, de maladie contractée en service commandé en temps de guerre ou d'accident survenu en service, ou à l'occasion du service en temps de guerre. Ces dispositions s'imposent de manière identique à tous les militaires, quel que soit le conflit auquel ils ont participé. Dès lors, dans le respect de la réglementation en vigueur, et pour assurer une égalité entre toutes les générations du feu, il est exclu que cette mention puisse être inscrite de façon systématique sur les actes de décès de tous les militaires décédés en Afrique du Nord, quels que soient le lieu et les circonstances de leur décès.

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) a compétence pour instruire les demandes d'attribution de la mention « mort pour la France » dans le strict respect des conditions fixées par les dispositions qui précèdent, sans dérogation aucune. Toutefois, lorsque des difficultés particulières concernant l'attribution de cette mention apparaissent ou si des cas litigieux sont signalés à l'établissement public, ses services ne manquent pas de les étudier avec diligence et toute l'attention requise. Ainsi, l'ONACVG reste attentif aux demandes portées par les associations qui lui signalent de manière régulière certains dossiers individuels.

Votre avis nous intéresse !

redaction@defense-et-republique.org

Pour proposer un article ou réagir :

redaction@defense-et-republique.org

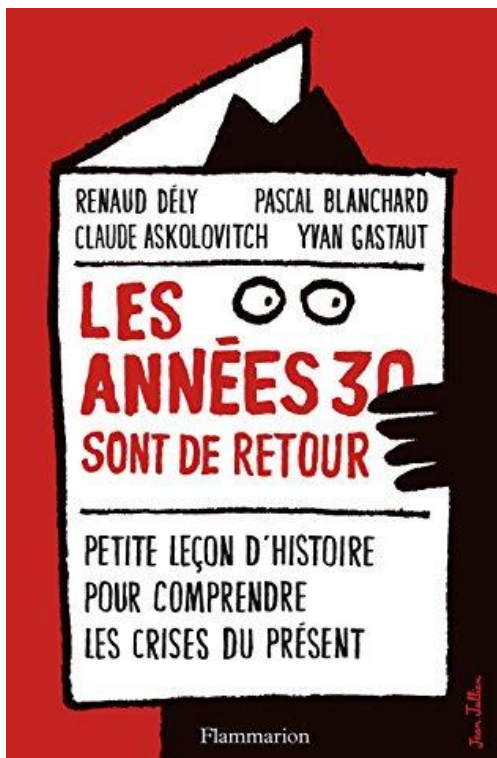
Pour nous contacter : contact@defense-et-republique.org



Broché: 204 pages
Editeur : Harmattan Guinée (1 février 2016)
Langue : Français
Dimensions du produit: 13,5 x 1,3 x 21,5 cm

Les armées des pays de l'Afrique de l'Ouest sont appelées de nos jours à intervenir au sein d'alliances régionales dans des conflits qui dépassent les limites des frontières de leurs États. Dans ces combats, dits asymétriques, les opposant à des combattants sous-équipés poursuivant des buts religieux ou politiques, ces armées régulières font face à des défis inédits sur des territoires qu'elles ne maîtrisent pas ou peu. Répondre à ces enjeux décisifs et concrets est l'objectif de ce livre car face aux guérillas ou au terrorisme, c'est l'efficacité de ces alliances régionales entre armées qui permettra la construction pérenne de la paix.

Le colonel Boubacar Diallo, né le 1er octobre 1962 à Mamou (Guinée), est incorporé dans l'armée en 1990, après des études supérieures de sciences techniques. Il appartient à la 5^e promotion de l'Ecole militaire interarmées de Guinée. En 2001, il postule à l'Ecole d'application d'infanterie de Montpellier (France), puis, en 2005, il fait son cours des futurs commandants d'unité en Guinée. En 2007, après un cours d'état-major à Koulikoro (Mali), il est nommé directeur de l'Ecole nationale des sous-officiers d'active en 2008, puis, en 2009, commandant des écoles militaires de Manéah. En 2013, il est admis pour l'Ecole supérieure internationale de guerre de Yaoundé (Cameroun), où il fait son master II en stratégie, défense, gestion des conflits et des catastrophes à l'université SOA de Yaoundé.



Format : Format Kindle
Taille du fichier : 1652 KB
Nombre de pages : 352 pages
Editeur : Flammarion (15 octobre 2014)

Comment tout cela va-t-il finir ? Les haines et les peurs de notre temps ont un parfum de redite, celui des années 30, cette décennie tragique qui mena le monde à l'abîme. Économique, sociale, identitaire ou politique, les crises s'additionnent depuis le krach de 2008, comme au temps de la Grande Dépression de 1929. Mais qu'en est-il au fond ? Le reniement « social-libéral » de François Hollande vaut-il vraiment la « pause » de Léon Blum ? Poutine phagocytant l'Ukraine rejoue-t-il Hitler avalant les Sudètes ? L'antisémitisme de la génération Soral-Dieudonné illustre-t-il la résurgence des haines d'un Céline ? Le danger Le Pen fait-il écho au péril nationaliste d'hier ?

Telles sont quelques-unes des questions de cet ouvrage, fruit de la rencontre entre deux historiens et deux journalistes, qui se livrent à un incessant aller-retour entre passé et présent. **L'Histoire n'est pas un éternel recommencement, mais ...** ces années 30, si proches et si lointaines, si terribles et pourtant fondatrices, éclairent bien étrangement les crises du temps présent...